



DELIBERATION n° Del.2024-V-99
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Mai 2024

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 Mai 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

en exercice : 33
- présents : 30
- représentés : 2
- absent ou excusé : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
11 JUIN 2024

De la publication le
11 JUIN 2024

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU Liliane THORENS, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Mohamed FAYEK, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENT REPRESENTE PAR POUVOIR :

Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Julien PORTIER
Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Michel VOISIN

ABSENT : François HUSAK

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Demande de subvention auprès du Département pour les travaux d'approvisionnement en eau potable – Chemin de la Vie Plaine

Rapporteur : Monsieur Claude GAILLARD, adjoint au maire

La vétusté du réseau existant nécessite son remplacement afin de garantir un service d'approvisionnement en eau potable réglementaire et qualitatif.

A cet effet, la Commune va entreprendre des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable du chemin de la Vie Plaine de Faverges-Seythenex grâce au renouvellement de ses canalisations. Le montant des travaux est estimé à 106 000 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Département de la Haute-Savoie au titre de travaux d'approvisionnement en eau potable. L'aide sollicitée par la commune est de 30% du montant HT des travaux, soit une subvention de 31 800 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 Mai 2024

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

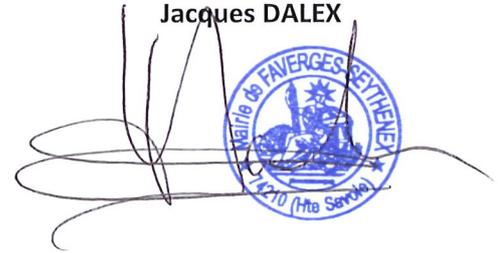
- ✚ APPROUVE les travaux relatifs aux travaux d'approvisionnement en eau potable – Chemin de la Vie Plaine pour un montant estimé de 106 000 € HT.
- ✚ SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie au titre des travaux d'approvisionnement en eau potable au taux de 30% du montant HT des travaux, soit une aide de 31 800 €
- ✚ AUTORISE le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**



**Le Maire,
Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai